

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE EXCLUSIFS AXA FRANCE

EI- LEMAITRE, JOMBART

825 RUE LOUIS DUSSART

BP 57

62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

☎ 03 21 53 25 32

@ agence.lemaitrejombart@axa.fr

N° ORIAS 07 013 457,20 003 443

orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE

☎ 09 70 82 03 40



Assurance et Banque

COQUART EU
10T RUE WATHIEUMETZ
62130 ST MICHEL SUR TERNOISE

LE 29 MAI 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

Auto Entreprise

0000010608362404

À effet du 01/01/2026

Votre immatriculation

HK-345-XW

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE de votre PEUGEOT EXPERT HK-345-XW



Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte internationale d'assurance automobile, aussi appelée International Motor Insurance Card (IMIC). Elle est valable du 29 mai 2026 au 1 février 2027.

Celle-ci vous permet de circuler dans les pays étrangers listés sur axa.fr/assurance-auto/rouler-a-etranger.html.

Ce document doit être imprimé et conservé avec les papiers du véhicule. Il vous sera demandé lors des contrôles aux frontières.

Avec toute notre attention,

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
espacecliententreprises.axa.fr



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	
3. VALABLE DU Jour Mois Année 29 05 2026 AU Jour Mois Année 01 02 2027 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro 10608362404 F943	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) n° du châssis ou n° du moteur HK-345-XW		6. Catégorie*	7. marque du véhicule
		A-F	PEUGEOT
8. VALIDITÉ TERRITORIALE : Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.			
A	B	BG	CY(**)
GR	H	HR	I
NL	P	PL	RO
BIH	BY	IR	MA
UA	UK		MD
			MK
			MNE
			RUS
			SRB(**)
			TN
			TR

(**) La couverture d'assurance fournie pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule). COQUART EU 10T RUE WATHIEUMETZ 62130 ST MICHEL SUR TERNOISE	
10. Cette carte a été délivrée par AXA France IARD 313 TERRASSES DE L'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX	11. Signature de l'assureur

Bris de glace par téléphone, au 09 70 82 00 18

Déclarer un sinistre par téléphone, au 09 70 82 03 40

(*) Catégorie de véhicule (code) :

A. AUTOMOBILE B. MOTOCYCLE C. CAMION OU TRACTEUR D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
E. AUTOBUS OU AUTOCAR F. REMORQUE G. AUTRES

1D0752-260529

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - **AXA Assistance France Assurances** - S.A. au capital de 51 429 430,40 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

